

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-45-230426-10**

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Toussaint BARBONI ; M Jean-René VACHER ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Jules-François PAOLI ; Mme Marie-Fleur d'épine MORACCHINI ; Mme Murièle ELEGANTINI ; Mme Lucie CARIA ; M Thomas LENZOTTI ; Mme Karine CHATOT ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Lisandru BERNARDINI ; M Christian DEHAINAULT ; Mme Anna LEANDRI ; M André POLINI ; Mme Véronique POLI ; M Esteban SALDANA.

Etaient absents : Mme Géraldine FILIPPINI

Etaient représentés : M Pierre-Louis PIERI par André ROCCHI ; M Vincent SUSINI par Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par Christian PAOLI ; M Yann EMON par Thomas LENZOTTI ; Mme Amandine SOUX par Toussaint BARBONI.

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27 Présents : 21 Absents : 1 Représentés : 5 Votants : 26

Vote pour : 21 Vote contre : 5 Abstention : 0

Affichage en date du : 10/04/2026 Convocation : 10/04/2026

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE M49

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de clôture du CFU du Budget Annexe M49, pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : Excédent : 324 132,64 €

Section d'investissement : Déficit : -120 649,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De constater l'excédent de fonctionnement de clôture cumulé d'un montant de 324 132,64 Euros et le déficit d'investissement de clôture cumulé d'un montant de -120 649,10 Euros
- D'autoriser le report à la ligne budgétaire de fonctionnement « 002 Excédents antérieurs reportés » la somme de 285 139,80 Euros et à la ligne 1068 « Excédent de fonctionnement

Délibération
N° DEL-45-230426-10

capitalisé » la somme de 38 992,84 € le report à la ligne budgétaire d'investissement « 001
Déficit d'investissements reportés » la somme de 120 649,10 Euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Pour le Maire empêché

le 1^{er} avril 2026

Christian PAOLI



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.